



## **Programme de prix d'excellence de l'Association des paramédics du Canada Appel de candidatures — 2026**

### **Programme de prix d'excellence de l'APC**

Le Programme de prix d'excellence de l'Association des paramédics du Canada (APC) a été mis sur pied afin de souligner le service exemplaire de paramédics canadiens et de leurs partenaires à l'échelle nationale.

La remise de ces prix aura lieu lors de l'exposition **Paramedics Across Canada**, à **Victoria, le 19 septembre 2026**.

### **Catégories de prix d'excellence**

Les cinq catégories de prix d'excellence sont les suivantes :

- Paramédic de l'année
- Prix d'excellence en éducation et formation
- Prix d'excellence en innovation et recherche
- Prix d'excellence en leadership et plaidoyer
- Prix d'excellence pour l'esprit communautaire

Les descriptions et les critères de sélection sont joints au présent document. Ces prix sont ouverts à tous les paramédics ou partenaires du domaine des soins préhospitaliers, indépendamment de leur affiliation à l'APC, tel qu'indiqué dans chacune des catégories.

Afin de soumettre la candidature de paramédics ou de partenaires exceptionnels, veuillez remplir un dossier de mise en candidature et le transmettre par courriel à [awards@paramedic.ca](mailto:awards@paramedic.ca)

Les candidatures seront acceptées **jusqu'au 15 février 2026**.

----

### **Liste de vérification — Dossier de mise en candidature**

- Formulaire de mise en candidature dûment remplie et signée par le proposeur.
- Une (1) lettre de 500 mots maximum**, présentée sous forme de paragraphe, décrivant les raisons pour lesquelles le candidat mérite d'être considéré pour le prix visé.

- Une (1) à trois (3) lettres de soutien**, rédigées par des personnes autres que le proposeur, appuyant la candidature (maximum de deux pages par lettre).
- Jusqu'à trois (3) pages (facultatif)** de tableaux à puces ou de texte décrivant le parcours professionnel paramédical du candidat. La formation, les publications et les distinctions peuvent être incluses afin d'appuyer la mise en candidature. Une attention particulière est accordée à l'ensemble du dossier de service du candidat.

### **Processus d'examen des candidatures**

Chaque chapitre provincial de l'APC examinera confidentiellement toutes les mises en candidature. Cet examen peut inclure des communications avec les employeurs, les organismes de réglementation ou d'autres membres de la communauté paramédicale, selon ce que déterminera le chapitre concerné.

Les renseignements liés à la mise en candidature seront ensuite transmis au Comité national des prix de l'APC pour considération.

Les dossiers peuvent être soumis dans les deux langues officielles. Veuillez noter que les candidatures soumises en français seront traduites en anglais aux fins de la révision par le Comité national des prix.

Veuillez transmettre vos dossiers de mise en candidature par courriel à [awards@paramedic.ca](mailto:awards@paramedic.ca) au plus tard le **15 février 2026**.

## **Descriptions des prix**

### **Association des paramédics du Canada — Paramédic de l'année**

**Remarque :**

*Les candidatures publiques directes pour ce prix ne sont pas acceptées. La sélection des lauréats sera effectuée à partir de l'ensemble des candidatures reçues dans toutes les catégories de prix, ou à partir des recommandations transmises directement au Comité national des prix de l'APC par les chapitres de l'APC.*

Le prix **Paramédic de l'année** reconnaît un paramédic de première ligne actif sur le terrain qui a récemment apporté une contribution exceptionnelle à la profession paramédicale.

Plus précisément, cette contribution peut inclure :

Un service exceptionnel qui met en valeur et fait rayonner les paramédics à l'échelle régionale, nationale ou internationale.

Un service exceptionnel rendu à la profession paramédicale au Canada, notamment par l'avancement de la profession, l'amélioration du bien-être des paramédics, la promotion de l'héritage historique de la paramédecine canadienne ou la commémoration de paramédics canadiens disparus.

Un service exceptionnel rendu par un paramédic lors d'une crise majeure ou d'un événement critique d'importance régionale, nationale ou internationale.

Le « service exceptionnel » peut inclure un large éventail d'activités, telles que l'intervention ou la coordination sur le terrain, la sensibilisation du public et la communication, le plaidoyer et le soutien aux organisations paramédicales, le bénévolat auprès d'organisations, d'initiatives ou de grands projets paramédicaux, la production de littérature paramédicale, de films ou d'autres médias, ainsi que toute autre activité pertinente.

Les exemples fournis sont à titre indicatif seulement et ne doivent pas être interprétés comme limitatifs ou normatifs.

Le service exceptionnel peut être rendu à une ou plusieurs organisations de services paramédicaux, établissements de formation paramédicale, unités des Forces canadiennes ou toute organisation régionale, nationale ou internationale œuvrant en contexte de catastrophe, de sauvetage ou d'intervention humanitaire, pourvu que la contribution représente à la fois le Canada et la profession paramédicale.

Le prix vise à reconnaître principalement une contribution récente réalisée au cours des deux dernières années, mais peut inclure un projet à long terme ou en cours qui a été complété ou qui a atteint une étape importante au cours de cette période. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un prix pour l'ensemble des réalisations d'une carrière, le comité de sélection examinera les informations complémentaires permettant de contextualiser l'importance des réalisations de l'individu.

En raison de l'importance de ce titre, le prix devrait être décerné à un paramédic présentant un dossier de service globalement exemplaire.

Le récipiendaire peut être à temps plein, à temps partiel, bénévole, étudiant ou retraité.

Le récipiendaire doit être un « paramédic », tel que défini par les exigences éducatives et professionnelles de son chapitre provincial (p. ex. PSP, TUM, etc.).

L'adhésion à l'APC n'est pas requise.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un prix commémoratif, des candidatures posthumes peuvent être envisagées à la discrétion du Comité national des prix de l'APC.

**Association des paramédics du Canada —**  
**Prix d'excellence en éducation et formation**

Le **Prix d'excellence en éducation et formation** reconnaît les personnes ayant apporté une contribution exceptionnelle à la formation et à l'éducation en paramédecine.

À titre d'exemples, cette contribution peut inclure :

L'identification et la réponse efficace à un besoin ou à une lacune de formation ou d'éducation de longue date.

Le dépassement constant des normes en matière de prestation ou de développement de programmes de formation paramédicale.

L'établissement d'un programme ou d'un modèle de prestation nouveau ou novateur visant à améliorer la formation paramédicale.

La mise en candidature doit mettre en évidence la qualité particulière ou exceptionnelle de l'initiative de formation ou d'éducation qui justifie la reconnaissance par un prix d'excellence de l'APC.

Les exemples fournis sont à titre indicatif seulement et ne doivent pas être interprétés comme limitatifs ou normatifs. La « contribution exceptionnelle » peut avoir été apportée à une ou plusieurs organisations de services paramédicaux, établissements de formation paramédicale, unités des Forces canadiennes ou organisations régionales, nationales ou internationales contribuant à l'avancement de la paramédecine ou des soins médicaux hors hôpital, et ayant un lien avec le Canada et la paramédecine canadienne.

Le comité de sélection examinera également d'autres réalisations paramédicales et les renseignements complémentaires permettant de souligner l'importance de la contribution de l'individu à la profession.

En raison de l'importance de ce titre, le prix devrait être décerné à un éducateur présentant un dossier de service globalement exemplaire.

Le récipiendaire peut être à temps plein, à temps partiel, bénévole ou retraité.

Le récipiendaire doit participer à l'éducation ou à la formation de paramédics ou d'autres prestataires de soins médicaux hors hôpital désignés.

Le récipiendaire n'a pas besoin d'être paramédic ni membre actif d'un chapitre de l'APC.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un prix de groupe, ce prix peut être attribué à une petite équipe à la discréction du Comité national des prix.

Les candidatures posthumes ne sont pas acceptées pour ce prix.

**Association des paramédics du Canada —**  
**Prix d'excellence en innovation et recherche**

**Le Prix d'excellence en innovation et recherche** reconnaît les personnes ayant apporté une contribution exceptionnelle dans les domaines de la recherche, de l'innovation ou de la résolution de problèmes ayant permis d'améliorer la paramédecine, les systèmes de services médicaux d'urgence (SMU), la sécurité paramédicale ou l'élargissement de l'utilisation des paramédics dans des rôles non traditionnels.

La « recherche » peut inclure les sciences naturelles et appliquées, les sciences sociales, les sciences humaines ou toute discipline connexe. L'« innovation » peut concerner la technologie ou l'équipement, mais également des approches ou des méthodes novatrices.

À titre d'exemples, cette contribution peut inclure :

L'excellence dans le développement d'une technologie nouvelle ou améliorée visant à améliorer la pratique paramédicale, la réponse des SMU, la sécurité ou la prestation de soins.

Une contribution significative à l'avancement des connaissances liées à la paramédecine ou aux soins médicaux hors hôpital.

Une collaboration nationale ou internationale à des initiatives de recherche influençant les politiques ou les pratiques des SMU.

Le développement de modèles pratiques permettant de surmonter des barrières organisationnelles et d'améliorer l'interopérabilité au sein des systèmes SMU ou avec des partenaires alliés.

L'application innovante de technologies nouvelles ou existantes afin d'améliorer la prestation de soins paramédicaux.

La mise en œuvre de nouvelles pratiques ou de nouveaux processus ayant généré un impact positif sur la paramédecine au Canada.

La création ou le développement de systèmes intégrant les paramédics dans des rôles non traditionnels.

La mise en candidature doit souligner la qualité exceptionnelle de la recherche ou de l'innovation justifiant la reconnaissance par un prix d'excellence de l'APC. Les exemples fournis sont indicatifs et non limitatifs.

La contribution peut avoir été réalisée au sein d'une ou plusieurs organisations de services paramédicaux, établissements de formation paramédicale, unités des Forces canadiennes ou organisations régionales, nationales ou internationales liées à la paramédecine ou aux soins hors hôpital, et ayant un lien avec le Canada et la paramédecine canadienne.

Le comité de sélection tiendra compte d'autres réalisations paramédicales et de renseignements complémentaires afin de contextualiser l'importance de la contribution.

Le récipiendaire peut être à temps plein, à temps partiel, bénévole ou retraité.

Le récipiendaire n'a pas besoin d'être paramédic ni membre actif d'un chapitre de l'APC.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un prix de groupe, ce prix peut être attribué à une petite équipe à la discrétion du Comité national des prix.

Les candidatures posthumes ne sont pas acceptées.

**Association des paramédics du Canada —**  
**Prix d'excellence en leadership et bâtisseur communautaire**

**Le Prix d'excellence en leadership et bâtisseur communautaire** reconnaît les personnes s'étant distinguées comme leaders ou défenseurs exceptionnels de la paramédecine aux niveaux régional, national ou international.

À titre d'exemples, cette contribution peut inclure :

Une gestion exemplaire et une capacité à mobiliser les équipes, entraînant des améliorations significatives au sein d'unités, de groupes ou d'organisations paramédicales.

Un leadership exceptionnel lors d'une crise majeure ou d'un événement imprévu.

La promotion ou la mise en œuvre réussie de politiques ou d'initiatives ayant amélioré la pratique ou l'intervention paramédicale.

L'instauration d'une culture d'excellence améliorant la pratique, la sécurité et l'efficacité paramédicales.

L'excellence dans le développement et la prestation de programmes de prévention de la santé ou d'initiatives visant à promouvoir la sécurité publique et à réduire la demande de services SMU.

Le plaidoyer en faveur de causes contribuant à faire progresser le profil de la profession paramédicale par le biais de partenariats avec des organisations alliées.

Un leadership favorisant l'intégration des paramédics dans des rôles non traditionnels.

La mise en candidature doit mettre en évidence la qualité exceptionnelle du leadership exercé. Les exemples sont indicatifs et non limitatifs.

La contribution peut avoir été apportée à une ou plusieurs organisations de services paramédicaux, établissements de formation paramédicale, unités des Forces canadiennes ou organisations liées à la paramédecine ou aux soins hors hôpital ayant un lien avec le Canada.

Le prix devrait être décerné à un leader présentant un dossier de service globalement exemplaire.

Le récipiendaire peut être à temps plein, à temps partiel, bénévole ou retraité.

Le récipiendaire doit être un paramédic, tel que défini par les exigences éducatives et professionnelles de son chapitre, bien que des exceptions puissent être envisagées à la discrétion du Comité national des prix.

L'adhésion à l'APC n'est pas requise.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un prix de groupe, ce prix peut être attribué à une petite équipe.

Des candidatures posthumes peuvent être envisagées.

**Association des paramédics du Canada —**  
**Prix d'excellence pour le bénévolat et l'esprit communautaire**

Le **Prix d'excellence pour le bénévolat et l'esprit communautaire** reconnaît des personnes s'étant distinguées par un engagement altruiste exceptionnel envers la communauté et la profession paramédicale, aux niveaux régional, national ou international.

À titre d'exemples, cette contribution peut inclure :

Un rôle exceptionnel de représentant et de défenseur de la profession paramédicale au sein de sa communauté, de sa province, de son pays ou à l'échelle internationale.

Un engagement bénévole soutenu ou exceptionnel dans des rôles représentant, promouvant ou soutenant la paramédecine, ou prodiguant des soins aux patients.

La promotion de programmes de prévention en santé ou d'initiatives visant à améliorer la sécurité publique et à réduire le recours aux services SMU.

L'inspiration ou l'instauration d'une culture d'esprit communautaire au sein d'un service, d'une station ou d'une communauté paramédicale.

La défense de causes liées aux paramédics ou aux premiers répondants.

Un engagement dont la motivation principale n'est pas financière, bien que le récipiendaire puisse occuper par ailleurs des fonctions rémunérées.

La mise en candidature doit mettre en évidence la qualité exceptionnelle du bénévolat ou de l'esprit communautaire démontré. Les exemples sont fournis à titre indicatif seulement.

Le comité de sélection tiendra compte de l'ensemble des réalisations paramédicales et des informations complémentaires permettant de souligner l'importance de la contribution.

Le récipiendaire peut être à temps plein, à temps partiel, bénévole ou retraité.

Le récipiendaire doit être un paramédic, tel que défini par les exigences éducatives et professionnelles de son chapitre.

L'adhésion à l'APC n'est pas requise.

Il s'agit d'un prix individuel et non collectif.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un prix commémoratif, des candidatures posthumes peuvent être envisagées à la discrétion du Comité national des prix.